

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 13 avril 2017 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. FRÖHLICH, M. LAPAIRE, M. ORTEL, M. BALLESTA, Mme MALTONE, M. PEROT, M. PUGET, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, Mme JOUIN, M. LALUQUE, M. PUISSET, Mme SALAS, M. IUNGMANN.

Etaient représentés :

M. LAMPROPOULOS, Mme OLLIER, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme PORTES, M. PUGET, Mme LEBRAUD, M. BOUDET, Mme CLAVEL, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GONFOND, Mme GUEUDELIN, Mme MARTINEZ, M. WEST, Mme THIEBAULT.

Etaient invités :

Mme BERNARD, Mme CARRIBON, Mme DUPUY, M. LAGAILLARDE, Mme MALGOUYAT, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H30.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2017

Délibération reportée à la séance du 18 mai 2017.

II / CRÉATION DU DU¹ OCCITAN, RENTRÉE 2018

Mme Bernard présente le volet pédagogique du DU Occitan.

Cette création répond à un manque en Aquitaine où il n'existe pas de formation proprement dite sur la langue et culture occitanes. La formation cible des personnes qualifiées et en activité ainsi que des étudiants en formation initiale dont le cœur de métier s'enrichirait d'une compétence en langue et culture occitanes.

La formation est composée d'un tronc commun et de trois parcours de spécialité au choix. Elle comprend entre 136 et 204 heures d'enseignement théorique et appliqué, selon les parcours et niveau linguistique des étudiants.

¹ Diplôme Universitaire

Parcours de spécialité :

- Spécialité A : Littérature et Civilisation occitanes renforcées (acquisition de prérequis en vue de la préparation des concours),
- Spécialité B : Culture, patrimoine et spectacle vivant,
- Spécialité C : Animation sociale, petite enfance, communication (notamment intergénérationnelle). Spécialité en cours d'élaboration avec une ouverture envisagée en septembre 2018.

L'effectif visé à la rentrée 2017 est de 8 pour à terme atteindre un effectif de 20.
Cette formation est soutenue par l'OPLO² qui lui octroie 40 000 € sur 3 ans.

M. Ortel souhaite connaître l'articulation de cette formation avec celle des concours de l'enseignement.

Mme Bernard signale que ce DU vient renforcer l'offre de formation en langue occitane existante à l'université Bordeaux Montaigne. Elle rappelle l'existence d'un cours du soir en langue occitane ainsi qu'une option au sein de la licence CHS³ dont l'objectif est d'atteindre le niveau B2 à la fin de l'année de L3. Ce DU s'inscrit dans une démarche de l'étudiant, pour renforcer sa pratique de la langue suite à l'obtention de sa licence avant l'intégration dans un master de langue occitane.

M. Ballesta souhaite connaître le nombre d'étudiants préparant le CAPES d'occitan et le nombre de postes d'enseignants proposés dans cette discipline.

Mme Bernard évoque une trentaine d'étudiants pour 4 postes offerts. Elle signale que l'université Paul Valéry Montpellier 3 est la première à envisager une formation à la préparation à l'Agrégation, qui ouvrira pour la première fois à la rentrée 2018.

Mme Jouin demande si l'université Bordeaux Montaigne propose une formation préparant aux concours de l'enseignement dans cette discipline.

Mme Bernard répond que seule l'université de Toulouse Jean Jaurès offre un master MEEF Professeur des écoles bilingue français-occitan au sein de ses antennes de Montauban et Tarbes et un master MEEF 2nd degré Langues régionales : Occitan – langue d'oc sur le site de Toulouse.

M. Valat signale que le dossier d'accréditation de ce DU sera présenté à la CFVU du 18/05/2017.

III/ CALENDRIERS PARTICULIERS 2017-2018 : DEFLE, ÉCOLE DOCTORALE, DAEU, CLES/CLUB

M. Lagailarde présente le calendrier des certifications CLES-CLUB Montaigne 2017-2018. Il signale que l'ensemble des examens de certifications CLES et CLUB Montaigne se dérouleront entre le 14 et le 19 mai 2018. Seules les certifications en CLES 2 Anglais et Espagnol bénéficient d'une session supplémentaire organisée le 18 décembre 2017. Il souligne que ce calendrier conditionné au nombre d'inscrits et à l'ouverture des formations est susceptible d'être modifié.

Mme Rahou propose donc d'ajouter la mention « sous réserve de changements ».

² Office Public de la Langue Occitane

³ Culture humaniste et scientifique

M. Ballesta propose de passer au vote du calendrier des certifications CLES/CLUB Montaigne sous réserve de changements en raison d'effectifs insuffisants.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➤ La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 des certifications CLES/CLUB Montaigne.

Mme Carribon présente le calendrier du DAEU pour l'année universitaire 2017-2018.

Elle signale que la rentrée est prévue le 22 septembre.

Les vacances sont alignées sur celles du calendrier général.

La spécificité de la formation réside dans l'absence de semestrialisation et donc l'organisation de cours pendant la première session d'examens du semestre 1.

Les sessions d'examens sont intégrées à la session 1 du semestre 2 et à la session 2.

Mme Rahou remarque l'absence des dates afférentes à la campagne d'admission.

Mme Carribon répond que la campagne Apoflux est organisée entre le 10 avril et le 30 juin 2017. Les candidats ayant obtenu un avis favorable devront procéder à leur inscription via Apogée à partir de début juillet et jusqu'au 26 septembre 2017.

M. Ballesta propose de passer au vote du calendrier du DAEU.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➤ La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 du DAEU.

M. Valat présente le calendrier du DEFLE.

Il signale que ce calendrier s'intègre au calendrier universitaire général. Les cours débutent le 6 septembre et les périodes de vacances sont alignées sur celle du calendrier universitaire.

M. Ballesta propose de passer au vote du calendrier du DEFLE.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➤ La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 du DEFLE.

M. Ballesta présente le calendrier de l'École Doctorale.

Il signale que sa spécificité réside dans la rentrée tardive fixée au 19 octobre.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➤ ***La CFVU adopte le calendrier 2017-2018 de l'École Doctorale.***

IV/ CHARTE DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

M. Ballesta signale que le contenu de cette charte a fait l'objet d'un travail préparatoire au sein du bureau de la CFVU.

Mme Dupuy présente la charte de l'évaluation des enseignements.

Elle rappelle l'organisation de l'évaluation :

Un questionnaire unique par type de diplôme et/ou par type d'apprenant (apprentissage, formation tout au long de la vie, formation à distance...) est mis en ligne, chaque année, au printemps.

Il porte sur la formation reçue dans son ensemble et aborde des questions d'ordre pédagogique, mais aussi de vie étudiante.

L'enquête est diffusée auprès des étudiants par voie électronique.

Les données recueillies sont traitées de façon totalement anonyme.

Les thématiques abordées :

- « Vous et votre formation » : travail personnel, acquisition des connaissances, appréciation d'ensemble de la formation. L'enquête porte sur un niveau de satisfaction globale, seules certaines UE font l'objet d'une enquête transversale,
- « Organisation des enseignements » : calendrier, contrôle des connaissances, contenu de la formation ;
- « Projets » ;
- « Professionnalisation de la formation » ;
- « Services universitaires » : inscription, communication, bibliothèques, sport et culture.

L'évaluation des formations s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la formation et du cadre de travail des étudiants, dans le respect de la loi ESR⁴ du 22 juillet 2013, du cadre national des formations et des arrêtés licence et master.

Elle répond par ailleurs aux engagements pris dans le cadre du contrat d'établissement 2016-2020.

La dernière charte votée en CFVU remonte à mars 2011 et nécessite un toilettage en raison de l'évolution réglementaire.

Les évolutions proposées :

- Extension du dispositif à l'ensemble de l'offre de formation, à savoir les inscrits en licence professionnelle, en DUT, en diplômes d'université, en DAEU, en préparation à l'agrégation, en doctorat et au DEFLE,
- Élargissement de la diffusion des résultats : l'observatoire des étudiants réalise le traitement des résultats et produit des tableaux de bord par formation qu'il diffuse, en incluant les réponses aux questions ouvertes, aux responsables de formation et au Vice-Président CFVU. Les directions des composantes ont accès à une synthèse statistique par niveau de leur composante et les responsables de département ont accès à une synthèse statistique par niveau de leur département.

⁴ Enseignement Supérieur et Recherche

Désormais :

- Les responsables de formation sont chargés de transmettre les résultats aux conseils de perfectionnement,
- Au moment de la diffusion des résultats, l'ensemble des enseignants sont informés qu'ils peuvent se tourner vers les responsables de formation s'ils souhaitent avoir un retour sur les résultats par formation,
- Une synthèse statistique par composante et niveau (hors questions ouvertes) est communiquée à l'équipe de direction de l'établissement,
- Une synthèse des principaux résultats globaux est diffusée sur le site intranet de l'établissement pour information à destination des étudiants et des personnels.

M. Puget demande si les thématiques sont communes à l'ensemble des formations. Il demande ce que regroupe l'item « projets ».

Mme Dupuy répond que ces thèmes sont posés à l'ensemble des étudiants de licence et master. Le thème « projets » questionne l'étudiant sur l'orientation envisagée l'année suivante : poursuite d'études, stages, mobilité internationale,

M. Fröhlich remercie Mme Dupuy pour ce travail ainsi que l'information régulière portée à ce sujet en CFVU.

Il pense que l'extension de l'évaluation à l'Agrégation et au Doctorat est forcément souhaitable mais n'évalue pas la charge de travail que cela impliquera pour l'ODE⁵. Il souligne la difficulté d'évaluer le travail mené en doctorat au vu de son caractère individuel.

Sur la question de la diffusion des résultats, il trouve très insuffisant la diffusion aux seuls responsables de formation et est favorable à une diffusion plus large auprès de chaque enseignant concerné par l'évaluation.

Elle signale que l'évaluation porte sur l'ensemble de la formation de l'étudiant et que seules quelques UE transversales sont évaluées. Elle rappelle qu'actuellement le temps de réponse au questionnaire est évalué à 20 minutes et pense qu'un questionnaire détaillé au niveau de l'UE aurait pour effet de décourager les étudiants de répondre à l'enquête.

Enfin, elle souligne l'incapacité matérielle de l'ODE à prendre en charge la diffusion de l'évaluation à l'ensemble des enseignants concernés et espère que les dispositions inscrites dans la charte incitera les responsables de formation à le faire.

M. Puget demande à quel moment et combien de fois par an les étudiants sont sollicités pour répondre à cette enquête.

Mme Dupuy répond que l'enquête est diffusée chaque année entre fin mars-début avril et un retour des résultats attendu fin mai. Cette date tardive permettant aux étudiants un recul suffisant sur l'année écoulée.

M. Ballesta invite les collègues enseignants et les élus étudiants à relayer la date d'ouverture de la campagne d'évaluation.

Mme Dupuy ajoute qu'un mail à l'attention des enseignants a déjà été envoyé par l'ODE.

⁵ Observatoire des étudiants

M. Puget s'interroge sur la faiblesse du taux de réponse et se demande comment faire pour inciter un plus grand nombre d'étudiants à répondre : questionnaire papier distribué en TD, campagne de communication, ...

Mme Dupuy signale qu'afin d'obtenir un taux de réponse de 25%, il est souvent nécessaire de relancer les étudiants par courriel près de neuf fois. Elle ajoute que ce taux de réponse est similaire à celui constaté dans les autres universités.

Elle rappelle que la mise en place d'une campagne de communication n'a pas eu d'impact sur le taux de participation et pense que seule l'incitation de la communauté enseignante peut faire évoluer les résultats. Elle souligne que la mise en place d'un questionnaire papier n'est pas matériellement gérable pour l'ODE ; le questionnaire informatique comprenant en effet plus de 250 questions filtrées par profils et formations.

M. Ortel se propose également de relayer cette enquête au niveau de l'UFR Humanités.

Mme Maltone fait part de pratiques spécifiques à chaque formation. Elle signale qu'en M1 LAI, les étudiants sont invités à se connecter à l'application pour répondre au questionnaire pendant un cours multimédia.

Elle souligne que le filtrage effectué sur les questions ouvertes par le responsable de formation est indispensable afin d'éviter toute dérive.

Mme Carribon ajoute que la motivation de l'étudiant à répondre à l'enquête peut être sa satisfaction comme son mécontentement.

M. Lapaire se félicite que les équipes de formations aient franchi le cap de la réticence et s'approprient l'évaluation des formations.

Il souhaite que les enseignants relayent encore mieux cette enquête. Il pense que si les responsables de formation diffusent plus systématiquement les résultats de l'enquête, cela pourra avoir un effet d'entraînement pour que chacun s'implique davantage.

Il souhaite savoir, dans un souci de perception globale de la vie universitaire, si l'item « services universitaires » interroge les étudiants sur leurs rapports avec l'administration.

Mme Dupuy répond que les questions portent sur les procédures d'admission et d'inscription, la communication, les bibliothèques, le sport et la culture, ...

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ La CFVU adopte la charte de l'évaluation des enseignements

V/ MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT

Mme Carribon rappelle que la mise en place de conseil de perfectionnement est une obligation réglementaire.

Le conseil de perfectionnement peut être constitué :

- à la mention (niveau d'accréditation, voir les fiches AOF);

ou

- par groupe de formations :
 - o commun à plusieurs mentions d'un même cycle;
 - o commun à des formations de cycles différents (1^{er} et 2^{ème} cycles).

NB : un conseil de perfectionnement peut être amené à se réunir en sous commissions pour traiter des spécificités d'un parcours.

Composition :

Composition fonctionnelle :

Par mention ou groupe de formations, le(s) responsable(s) de formation(s) :

- élaborent la composition fonctionnelle du conseil dans la limite de 30 membres (recommandation : 20). Ceux-ci sont désignés en vertu de leur fonction (responsabilité pédagogique, responsabilité administrative) ou de leur rôle en lien avec la formation (représentants du tissu socio-économique, étudiants, ...).

La désignation de suppléants peut être intégrée à la composition fonctionnelle ;

- proposent la personnalité "interne" à l'établissement chargée d'exercer la présidence du conseil. Une formation co-accréditée devra avoir un conseil unique dans lequel chaque établissement sera représenté.

La composition fonctionnelle est valable pour la durée de l'accréditation de l'offre de formation.

Composition nominative et modalités de désignation :

- Membres internes : il s'agit de membres statutaires de(s) établissement(s) et PAST. La composition fonctionnelle détermine dans ce cas la désignation nominative des membres.
- Membres externes : sur la base de la composition fonctionnelle, le président désigne les membres externes.
- Étudiants : ils sont tirés au sort parmi une liste de volontaires ou de référents désignés au sein des formations. La procédure de volontariat est déterminée par le président du conseil de perfectionnement avec l'appui de la ou des composantes concernées.

Calendrier de création des 1^{ers} conseils de perfectionnement :

Étapes		Échéance
Étapes obligatoires	Élaboration de la composition fonctionnelle du Conseil de perfectionnement par les responsables de formation	15/05/2017
	Validation par les conseils d'UFR	Entre le 15/05 et le 28/07/2017
Étapes préconisées	Composition nominative	26/05/2017 (hors étudiants)
	Synthèse par UFR	31/05/2017
	Réunion des conseils de perfectionnement	12 au 30/06/2017
	Remontée des recommandations	Sous 15 jours après la séance

M. Ballesta évoque le fort intérêt d'une organisation en sous-commission pour les formations hébergeant des parcours à orientation recherche et professionnel.

M. Laluque signale que la pratique de désignation d'un référent sur la base du volontariat existe déjà dans certaines formations. La désignation ayant généralement lieu lors de la réunion pédagogique de rentrée.

Il propose que soit ajouté : « Il est préférable de proposer la désignation d'un référent afin d'encourager le volontariat étudiant ».

M. Perot est favorable à la présence du POSIP comme membre de droit au sein de ces conseils.

Mme Carribon propose plutôt une action d'expertise ponctuelle du POSIP sur sollicitation des conseils.

M. Arcelin ne voit pas comment réunir un conseil de perfectionnement entre le 12 et le 30 juin si la validation par les conseils d'UFR peut intervenir jusqu'au 28 juillet.

M. Valat répond que seules les formations qui auront déjà procédées à la nomination des membres se réuniront avant la fin de l'année universitaire.

M. Puget s'interroge sur le rôle du conseil de perfectionnement. Il trouve surprenant d'associer une mission à dimension économique (l'adéquation des formations avec les besoins actuels et futurs de l'économie et les attentes de la société) avec la mission pédagogique (*faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité*).

Autrement dit, s'agit-il d'un regroupement de professionnels, d'enseignants et de membres élus qui travaillent sur l'image d'une formation, le réseau, l'inscription dans un secteur économique et social ou d'un conseil qui aurait son mot à dire sur l'enseignement et la pédagogie ?

Il pense que la notion même de perfectionnement induit une amélioration de la qualité de l'enseignement pédagogique.

Mme Carribon souligne une connexion entre les deux thèmes ; Le point central étant la question de l'insertion professionnelle des étudiants.

Elle rappelle que le conseil de perfectionnement vise avant tout un renforcement du dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Il n'est pas une émanation de la commission pédagogique et ne peut donc pas imposer de réforme pédagogique aux responsables de formation, ni de modification des modalités d'évaluation.

M. Fröhlich se demande comment faire fonctionner des conseils de perfectionnement dans de petites équipes de masters.

Il partage la même inquiétude que M. Puget et regrette une hiérarchisation des missions qui met avant tout l'accent sur l'employabilité et l'insertion professionnelle. Il signale que l'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 dispose que ces dispositifs d'évaluation « *éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité* ».

Mme Carribon pense qu'il peut être intéressant dans ce cas-là de créer un conseil de perfectionnement transversal licence-master.

Enfin, elle propose d'inverser la hiérarchie établie des missions afin de mettre l'accent sur la dimension pédagogique.

Mme Maltone voit le conseil de perfectionnement comme un organisme consultatif, audit de nos formations.

M. Hauquin signale que la genèse de la terminologie nationale du conseil de perfectionnement n'est pas adaptée au monde universitaire. En effet, elle a été créée il y a longtemps pour les écoles d'ingénieurs et de commerce dans lesquelles la relation entre formation et le monde socio-économique est beaucoup plus étroite.

Il rappelle cependant notre rôle d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants et souligne l'importance de valoriser la richesse de la production scientifique, de promouvoir la rigueur et la qualité de nos méthodes de travail trop souvent méconnues des acteurs du monde socio-professionnel.

M. Ballesta propose la modification suivante :

« Le Conseil de perfectionnement a pour mission, dans le cadre d'une démarche qualité, d'améliorer les pratiques pédagogiques dans nos formations, de promouvoir nos formations et d'éclairer l'équipe pédagogique sur la situation actuelle et prospective de l'emploi dans le champ couvert par le(s) diplôme(s) et d'évaluer si les formations sont en adéquation avec les besoins actuels et futurs de l'économie et les attentes de la société. »

Mme Rachmuhl demande quel est l'intérêt d'avoir un conseil de perfectionnement à 30 membres.

M. Puget demande s'il y a également un seuil minimal.

Mme Carribon répond que le nombre de membres répond à une question de pluralité des membres extérieurs et sera à géométrie variable en fonction des formations.

M. Valat ajoute qu'aucune notion de parité, de quorum et de nombre minimal de présents n'est pas été fixée afin de permettre une grande souplesse dans la constitution de ces conseils.

Mme Carribon, toujours dans cette objectif de souplesse, propose également d'indiquer dans la composition fonctionnelle : "le responsable de formation ou son représentant".

VI/ MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES STAGES

M. Hauquin indique que cette modification du règlement intervient suite à la publication de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

La réglementation sur les stages dispose que l'intégration du stage s'effectue dans un cursus de formation dont le volume pédagogique d'enseignement effectué en présence des étudiants est de 200 heures au minimum par année d'enseignement. Certains établissements ont mis en avant 100h d'accompagnement par le directeur de thèse plus 100h de formation assurée dans le cadre de l'école doctorale.

Il est proposé l'ajout du paragraphe suivant dans le **3.3) Stages non obligatoires** :

"Concernant les doctorats, ceux-ci comportent 100 heures de formation en école doctorale et 100 heures d'enseignement présentiel des doctorants avec leur directeur-trice de thèse. Dans ces conditions, des stages pourront être effectués dans la limite de 924 heures par année d'enseignement."

A ce jour, le nombre de demandes de départ en stage des doctorants inscrits à Bordeaux Montaigne représente une dizaine de demandes pour une durée de 2 à 3 mois.

L'appellation stage d'orientation est remplacée par celle de stage non obligatoire.

M. Puget est étonné du chiffre de 100 heures d'enseignement en présentiel suivi par chaque doctorant.

M. Hauquin répond qu'il ne s'agit en aucun cas de dire que chaque doctorant suit une formation de 100 heures mais de justifier pour l'établissement d'un nombre d'heure suffisants au sein de l'offre de formation de l'École Doctorale permettant la possibilité aux doctorants de pouvoir prétendre à un départ en stage.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU valide les modifications du règlement des stages.**

VII/ APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) : TRANSFORMATION PÉDAGOGIQUE ET NUMÉRIQUE

M. Ballesta présente l'appel à manifestation d'intérêt PILATES : Pédagogie Innovante en Ligne Au service d'une Transformation dans l'Enseignement Supérieur.

L'objectif du projet réside dans une transformation structurante des conditions d'enseignement au bénéfice des apprenants empêchés (étudiants dispensés, salariés, AJAC, les étudiants en situation de handicap).

Constat :

La perte du lien avec l'enseignement présentiel, qu'elle soit totale ou partielle, compromet les chances de réussite des étudiants (Les étudiants de L1 inscrits en régime dispensé enregistrent par exemple un taux de réussite moitié inférieur à celui des étudiants du régime général).

Objectifs :

- Améliorer le taux de réussite des apprenants empêchés pour arriver, au terme du contrat d'accréditation en 2021, à un alignement des taux de réussite des étudiants apprenants empêchés à ceux inscrits en régime général,

- Renforcer l'attractivité de notre formation vis-à-vis des étudiants empêchés qui pourraient être hésitants à s'inscrire dans l'enseignement supérieur,
- Enfin, dans un second temps, les résultats attendus dépasseront le cadre strict des apprenants empêchés pour se diffuser à l'ensemble des étudiants. L'hybridation des formations doit en effet avoir une action transformante sur les pratiques pédagogiques associées aux cours magistraux.

Leviers d'actions proposés :

- Renforcer l'inscription pédagogique à l'UE - en régime général ou dispensé – afin de développer la modularité de l'offre de formation,
- Offrir aux apprenants empêchés des contenus disponibles sur plateforme numérique associés à un accompagnement personnalisé via des regroupements en présentiel (forum, chat, classe virtuelle...),
- Encourager l'appropriation par les équipes pédagogiques des nouvelles modalités pédagogiques offertes par le numérique.

Phases du projet :

- Phase 1 : de mai à août 2017
 - Sélection des formations pilotes et identification des enseignants volontaires pour participer à la mise en place du dispositif pédagogique,
 - Sessions de formation des enseignants sur Moodle.
- Phase 2 : de septembre 2017 à août 2018 :
 - Formation et accompagnement des équipes pédagogiques par le pôle TICE,
 - Conception de contenus pédagogiques adaptés et réflexion sur le mode d'évaluation des étudiants.
- Phase 3 : de septembre 2018 à juin 2019 :
 - Mise en œuvre des premiers modules,
 - Évaluation par les étudiants du dispositif et suivi de l'efficacité du dispositif par l'observatoire des étudiants,
 - Transfert des compétences développées par les équipes pédagogiques pilotes vers les équipes pédagogiques volontaires,
 - Transfert du modèle développé pour rénover le format des cours magistraux à destination de tous les étudiants en expérimentant des méthodes pédagogiques innovantes

Coût :

Le coût global estimé de ce projet est fixé à 179 220 € pour lequel l'établissement sollicite donc le plafond maximum prévu dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt soit 70 000 €.

Pour accompagner les équipes pédagogiques et assurer l'ingénierie pédagogique des projets, l'établissement recrutera un ingénieur pédagogique à mi-temps (15 000 €).

L'ingénieur pédagogique et numérique, recruté dans le cadre de l'AMI FTLV pour l'accompagnement des formateurs dans le cadre des blocs de compétences ouverts à la formation continue, participera également au développement de ces projets pour les apprenants empêchés.

M. Ortel demande si cet ingénieur pourrait installer un dispositif afin de filmer les cours magistraux puis les publier sur la plateforme Moodle.

M. Ballesta évoque une logique de transformation plutôt que de substitution des pratiques pédagogiques.

Il signale aujourd'hui l'existence de 300 heures de formation hybride. L'idée est à terme de doubler le nombre de ces heures de formation.

M. Fröhlich ne comprend pas pourquoi le Pôle Handicap n'est pas impliqué dans ce projet alors qu'il travaille avec une partie du public ciblé.

Il comprend le problème du présentiel dans les cours magistraux mais n'est pas certain que la solution proposée soit la bonne puisque 50% des étudiants ne se connectent jamais à Moodle.

Inquiet de l'encouragement à l'accompagnement en présentiel le soir et le samedi sur la base du volontariat, il pense que cette solution dégrade encore les conditions de travail des enseignants.

M. Lалуque pense que la faiblesse des connexions reflète la faiblesse pédagogique de ces plateformes.

M. Ballesta répond qu'il ne s'agit pas d'obliger qui que ce soit mais de trouver des moyens d'aider les enseignants à faire évoluer leurs pratiques et leurs relations pédagogiques avec les étudiants.

Il rappelle qu'il s'agit de faciliter les rencontres entre enseignants et étudiants apprenants empêchés sur la base d'une rémunération et d'une décharge.

Mme Rachmuhl évoque une part importante de cours magistraux et d'évaluations en ligne en licence LEA. Elle indique que la scénarisation participe pour une grande part à la réussite du dispositif et à l'adhésion des étudiants.

Aujourd'hui, en raison de la multiplication de problèmes techniques, l'équipe envisage un retour en arrière et souligne la vertu de la prise de note et de l'écoute en présentiel.

M. Ballesta rappelle que ce projet porte sur les étudiants empêchés.

M. Puisse se félicite que ce projet valorise les étudiants apprenants empêchés et encourage le développement de l'inscription pédagogique à l'UE.

Il demande s'il est envisagé que les représentants étudiants aient une place au sein de l'équipe porteur du projet.

M. Ballesta souligne l'importance, dans le cadre de la démarche qualité, de la présence étudiante.

M. Fröhlich s'interroge sur l'usage fait par les étudiants de ces plateformes et évoque notamment le problème des forums.

L'outil offre beaucoup de possibilités encore faut-il une formation de qualité pour les enseignants et les étudiants.

M. Lapaire rappelle que le ministère n'entend que deux choses : la lutte contre l'échec par la remédiation et la pédagogie du numérique.

Cette question est liée à celle du calendrier. Il estime primordial d'améliorer l'hybridation des formations en intégrant chaque semestre une semaine dédiée à l'organisation de regroupements en présentiel.

VIII/ BILAN FORUM DES MASTERS

M. Ballesta prévient que les 21 et 23 mars, un forum des masters a été organisé de 10h00 à 14h00 dans le hall du bâtiment administratif. Celui-ci avait pour objet d'informer les candidats à l'entrée en 2^{ème} cycle sur les nouvelles modalités d'admission et de capacités d'accueil mais aussi de proposer un espace d'échanges entre les étudiants et les équipes de formation.

Ce forum, avec plus de 250 étudiants reçus et une forte mobilisation de la communauté, a été une réussite qu'il convient de développer en lui donnant une portée nationale.

La présence de l'ESPE a été particulièrement bénéfique pour les étudiants.

M. Hauquin remercie également la mobilisation complète de la communauté (80 collègues enseignants et collègues BIATSS) avec une fréquentation concentrée entre 11h30 et 13h30 sur les deux demi-journées.

M. Ballesta insiste sur une programmation plus avancée l'année prochaine afin de permettre aux étudiants de L3 de participer avant leur départ en stage.

M. Laluque félicite la communauté de l'organisation de ces journées mais regrette une mauvaise communication. Il signale que le courriel informant de l'organisation du forum a été envoyé seulement le 21 mars près d'une heure et demie après le début de l'évènement.

M. Ballesta précise que ce courriel n'était qu'un rappel et signale que le service communication avait au préalable publié une actualité sur le site institutionnel, le site étudiant et la page Facebook de l'université.

M. Hauquin souligne un travail à mener sur les réseaux sociaux l'année prochaine.

M. Puget regrette que la journée ne soit pas banalisée afin de permettre une présence plus importante des étudiants de L3 et des enseignants.

M. Ballesta répond que le créneau méridien a été privilégié pour pallier ce problème.

M. Hauquin propose, l'année prochaine, d'organiser ce forum un samedi afin de toucher un plus grand nombre.

IX/ PRÉSENTATION DE L'ALTERNANCE

Mme Malgouyat, Directrice adjointe du CFA, présente l'alternance à l'université Bordeaux Montaigne :

- Une croissance exceptionnelle depuis 10 ans : 1 apprenti sur 3 suit une formation dans le supérieur,
- 2006 : création du CFA autour des 3 licences pro du Pôle Métiers du Livre (IUT),
- + 35% d'apprentis inscrits à la rentrée 2016,
- Rentrée 2017 : 11 diplômes ouverts à l'apprentissage,
- Une stratégie de développement d'un réseau d'entreprises partenaires et soutenue par la Région,
- Objectifs du CFA :
 - développer l'approche compétences,
 - optimiser le suivi en entreprise,
 - former les maîtres d'apprentissage,
- Coût de la formation :
 - gratuit pour l'apprenti,
 - prise en charge financière par l'employeur via le versement de sa taxe d'apprentissage ou une convention de formation professionnelle,
- Tarifs des formations calculés à partir de la méthode des coûts complets (coûts de fonctionnement directs et indirects)

Tarifs 2017 :

Niveau formation	Mention	Parcours-type	Tarif 2016 / apprenti	Tarif 2017 / apprenti	% n-1
Licence	EAP : Humanités, LEA, Lettres, LLCER		6 000 €	6 000 €	100%
Licence pro	Développement de projets de territoires	Valorisation Animation Médiation des Territ. Ruraux	3 830 €	3 830 €	100%
Licence pro	Métiers du livre : Documentation et bibliothèque		2 805 €	3 500 €	125%
Licence pro	Métiers du livre : Édition et commerce du livre	Éditeur	3 000 €	4 000 €	133%
Licence pro	Métiers du livre : Édition et commerce du livre	Libraire	3 830 €	4 000 €	104%
Master	Design	Interaction, innovation, service		4 000 €	-
Master	Direction de projets ou établissements culturels	Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels	3 295 €	3 295 €	100%
Master	Journalisme		5 564 €	6 000 €	108%
Master	Management et commerce international	Commerce international et pays émergents - M1	3 295 €	3 500 €	106%
Master	Management et commerce international	Commerce international et pays émergents - M2		3 500 €	-

- Dispositif EAP :
 - 30 étudiants apprentis professeurs
 - Dispositif plébiscité par les étudiants et les tuteurs
 - Financement du dispositif à la charge du CFA.

Dans les conditions actuelles, le CFA n'est plus en capacité d'accueillir et d'assurer le suivi des EAP.

M. Ballesta répond que les EAP ne sont pas des apprentis comme les autres et propose que le suivi se limite a minima à une mutualisation dans le cadre de nos formations.

X/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H30.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET